

■ **Ecole de danse Mme Zmilacher**, à Vevey, CH-550-0045808-3, école de danse (FOSC du 20.02.1980, p. 579). L'entreprise individuelle est radiée d'office en application de l'art.153 ORC, le délai fixé au titulaire pour régulariser la situation concernant le domicile au siège de l'entreprise étant échu sans avoir été utilisé.
Registre journalier no 14358 du 25.08.2009 / CH-550.0.045.808-3 / 05223034